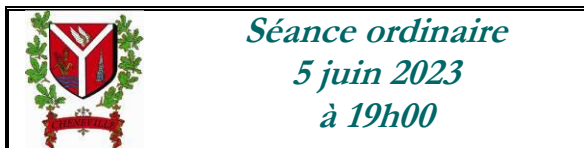


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 juin 2023, à **19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Maryse Gougeon, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Danielle Meunier

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 3 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2023-06-113**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-06-114**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023 et du 23 mai 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de celui de la séance extraordinaire du 23 mai 2023;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

#### **Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

La Journée des Héros 2023 fut un succès. Plus de 20 exposants, 2 fois plus de visiteurs, une très belle température. Merci à tous les commanditaires, bénévoles,

employés municipaux, conseillers et visiteurs! Tous les commentaires disent que tout le monde est très content. Monsieur le conseiller est très heureux comme organisateur. La 3<sup>e</sup> édition aura lieu l'an prochain, elle devrait se tenir le 25 mai 2024.

Monsieur le maire remercie le conseiller organisateur pour avoir apporté cette idée d'activité. Elle fait rayonner Chénéville, elle fait revivre Chénéville. Les citoyens répondent présents et c'est vraiment apprécié.

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis d'urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de mai 2023.

Monsieur le maire mentionne l'importance de prendre un permis avant d'effectuer des travaux. Plusieurs problématiques ont été vécues dans la dernière année, en particulier lors de vente de maison puisque les citoyens n'avaient pas pris de permis pour certains travaux, d'où l'importance de faire les démarches nécessaires pour obtenir un permis.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. Rapport du maire 2023**

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2022 a permis plusieurs réalisations telles que :

- Le retour d'un camp de jour estival
- Le retour des activités de la Fête nationale et de l'Exposition d'autos
- La mise en place d'une nouvelle activité innovatrice, La Journée des Héros
- Le nettoyage et le creusage de fossés dans le rang 4 et la montée Dumouchel
- La réparation du toit du garage de l'hôtel de ville

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2023 tels que :

- Le remplacement et la réparation de glissières de sécurité dans le secteur rural
- L'achat d'un foyer avec les armoiries de la municipalité pour utilisation lors de nos activités municipales

Aussi, certains projets ont vu ou verront le jour dans la municipalité, en collaboration avec d'autres organisations :

- L'embauche et le partage d'une ressource en loisirs en partenariat avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix grâce au Fonds région et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale

L'année 2022 s'est terminée avec un surplus de 244 684 \$, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 s'élevait à 326 254 \$, et le surplus affecté s'élevait à 734 463 \$. Les revenus ont été de 2 126 893 \$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 936 418 \$.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales. J'en profite aussi pour vous inviter à nos prochaines activités municipales, la Fête nationale le 24 juin avec le groupe Le Diable à Cinq et l'Exposition d'autos le 16 juillet. Nous serons heureux de vous voir en grand nombre!

N'oubliez pas que les employés de la municipalité sont disponibles pour répondre à vos interrogations, que ce soit par téléphone, par courriel ou en personne.

Au plaisir!

---

Maxime Proulx-Cadieux  
Maire de la municipalité de Chénéville

### 5.2. 2023-06-115

#### **Demande de dérogation mineure – 29, chemin du Domaine-Familial**

**ATTENDU QU'** une demande de dérogation mineure pour la résidence située au 29, chemin du Domaine-Familial a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** la demande concerne un agrandissement prévu à la résidence dont la hauteur dépasserait la largeur du bâtiment;

**ATTENDU QUE** cette situation dérogerait à l'article 28 du règlement de zonage #2016-061 et ses amendements;

**ATTENDU QUE** la demande a été publiée dans un journal local le 17 mai 2023, conformément à la procédure entourant les demandes de dérogations mineures ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter cette situation dérogatoire;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure du matricule # 2185-73-8183 tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3. 2023-06-116

#### **Paiement de facture – Les Entreprises Rémi Charest Inc.– Glissières de sécurité**

**ATTENDU** la résolution #2022-05-129 qui octroie un contrat à Les Entreprises Rémi Charest Inc. pour le remplacement des 3 glissières de sécurité situées dans le territoire rural de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été effectués et la Municipalité de Chénéville a reçu la facture au montant de 23 729.75 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 27 283.28 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523 et soit financée en grande partie par le Programme d'aide à la voirie locale (sous volet PPA-CE).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2023-06-117**

**Paiement de facture – Brébeuf Mécanique de procédé Inc.– Pompe à colonne**

**ATTENDU** la réception de la facture de Brébeuf mécanique de procédé pour l'achat et l'installation d'une deuxième pompe à colonne pour la station de pompage en remplacement de l'ancienne, lesquels ont été autorisés par la résolution 2022-10-216;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés le 27 et 28 avril 2023;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 34 411.50 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** de ce montant, une retenue de 10% sera faite répartie de cette façon : 5% payable sur réception provisoire des travaux et 5% au bout d'un an lors de l'acceptation finale des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture précitée pour un montant de 39 564.63 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #03-61000-000 et financée par la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2023-06-118**

**Paiement de facture – DHC Avocats – Opinion juridique**

**ATTENDU QU'** un avis juridique a été demandé à la firme DHC Avocats concernant un usage permis ou non dans la zone 19M;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture au montant de 2 226.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 2 561.07 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2023-06-119**

**Autorisation dépôt demande d'aide financière – Fonds Région et Ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Service d'urbanisme partagé**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a pris connaissance du *Guide l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Chénéville et de Plaisance désirent présenter un projet de partage d'un service d'urbanisme dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à participer au projet de partage d'un service d'urbanisme et à assumer une partie des coûts;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

**QUE,**

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE,**

Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**7. VARIA**

Monsieur le maire mentionne l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert et déconseille aussi les feux dans les foyers avec pare-étincelle, il est important d'être très prudents. Faire le 911 si vous voyez quelqu'un faire des feux en temps d'interdiction.

Il rappelle aussi d'économiser l'eau, il y a présentement un débit excessivement élevé. Ne pas arroser le gazon, ne pas laver les voitures ni les entrées de garage.

Il invite les citoyens à la prochaine activité, la Fête nationale qui aura lieu dans le stationnement de Bianchi, dès 13h le 24 juin : jeux gonflables, atelier de jonglerie, chansonnier, groupe Le Diable à Cinq. Invitation à tous!

Monsieur le maire indique les dates relatives au processus d'élection qui aura lieu prochainement suite à la démission du conseiller au siège #1: dépôt de candidature, BVA et BVO. Des communiqués seront diffusés pour informer les citoyens.

## **8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2023-06-120**

### **ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 573 à # 12 623 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2023 et dont le total se chiffre à **100 300.92 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **68 278.69 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **168 579.61 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**2023-06-121**

### **ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2023 au montant total de **31 122.06 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-06-122**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.